

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2009 - 20 h 30

Présents : M. MAYOUSSIER. DENEULIN. MICHAUD. SOUCHON.ABITBOL.  
M. LEQUIN-SOUCHON. GRIOT. STUBER. AMPHOUX.  
M. GARCIA. FARLEY. POMPANON. FRANGIAMONE (arrivé à 20 h 39)  
Mmes FABBRI. CONTAT. ALLEMAND. MENU

Excusé : M. AVOINE

Secrétaire de séance : M. LEQUIN-SOUCHON

M. Le Maire ouvre la séance en donnant l'ordre du jour :

- 1 Coupes de bois 2009
- 2 Demande de subventions pour des travaux de reprise et de renforcement du Chemin Chamou à Prélénfrey
- 3 Demande de subventions pour l'aménagement de la Place du Centre et la création de commerces
- 4 Demande de subventions pour la restructuration et l'aménagement de la Mairie
- 5 Convention « ski de fond » 2009 avec Château-Bernard et St-Andéol
- 6 Soutien à la candidature de Grenoble aux Jeux Olympiques 2018
- 7 Convention 2009 avec Le Chantier d'Insertion Sud Isère : C.I.S.I.
- 8 Convention 2009 avec le C.N.F.P.T. pour la participation financière de la Commune aux actions de formation
- 9 Convention 2009 avec LA METRO pour l'échange de données localisées
- 10 Avenant N°1 à la convention déneigement
- 11 Avenant N° 2 à la convention avec le Relais des Assistantes Maternelles du C.C.A.S. de VIF
- 12 Subvention pour une classe de mer organisée par l'école de Prélénfrey
- 13 Subvention à la M.F.R. de COUBLEVIE
- 14 Subvention à la M.F.R. de VIF
- 15 Questions diverses

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mme Agnès GUERRAZ.

### **1 – DESIGNATION DES COUPES DE BOIS 2009**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal des projets de l'O.N.F. relatifs aux coupes de bois à asseoir en 2009 dans les forêts soumises au Régime Forestier, et indique que pour cette année, les parcelles N° 3 et N° 18 seront destinées à la vente sur pied.

Le produit de cette vente est estimé à 40 000 €.

**Sur proposition de M. Le Maire, Le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents**

- **AUTORISE** l'Office National des Forêts à procéder au martelage des coupes des parcelles N° 3 et N° 18.

.../...

## 2 – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR DES TRAVAUX DE REPRISE ET DE RENFORCEMENT DU CHEMIN CHAMOU A PRELENFREY

M. Le Maire donne la parole à M. Rémy SOUCHON, Adjoint aux Travaux, qui expose au Conseil Municipal, que des travaux de reprise et de renforcement sont nécessaires sur la Rue Chamou à Prélénfrey.

M. SOUCHON expose le détail des travaux au Conseil Municipal et indique qu'une étude de la part des services de l'Équipement de Grenoble fait apparaître une dépense de 217 022,40 € HT.

M. SOUCHON propose le plan de financement suivant :

Subvention Conseil Général	60 %	130 213,20 €
Fonds propres de la Commune	40 %	86 809,20 €
 Total des travaux	 100 %	 217 022,40 €

**Sur proposition de M. Le Maire, Le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents**

- **RECONNAIT** l'utilité et l'urgence de ces travaux
- **AUTORISE** M. Le Maire à solliciter l'aide du Conseil Général
- **AUTORISE** M. Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de faire aboutir ce projet.

## 3 – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU CENTRE ET LA CREATION DE COMMERCES

M. Le Maire donne la parole à M. SOUCHON, Adjoint délégué aux travaux, qui expose au Conseil Municipal, que des travaux de reprise et renforcement Place du Centre, sont nécessaires.

M. SOUCHON expose le projet au Conseil Municipal et indique qu'une étude de la part du maître d'œuvre fait apparaître une dépense H.T. de 1 040 480 €

M. SOUCHON propose le plan de financement suivant :

Subvention Conseil Général	50 %	520 240,00 €
Fonds propres de la Commune	50 %	520 240,00 €
 Total des travaux	 100 %	 1 040 480,00 €

**Sur proposition de M. Le Maire, Le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents**

- **RECONNAIT** l'utilité et l'urgence de ces travaux
- **AUTORISE** M. Le Maire à solliciter l'aide du Conseil Général
- **AUTORISE** M. Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de faire aboutir ce projet.

#### 4 – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RESTRUCTURATION ET L'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE

M. Le Maire donne la parole à M. SOUCHON, Adjoint délégué aux travaux, qui expose au Conseil Municipal, le projet de restructuration et d'aménagement de la Mairie.

M. SOUCHON expose le projet au Conseil Municipal et indique qu'une étude de la part du maître d'œuvre fait apparaître une dépense H.T. de 675 794 H.T.

M. SOUCHON propose le plan de financement suivant :

Dotation Globale d'Équipement	20 %	135 158,00 €
Subvention Conseil Général	50 %	337 897,00 €
Fonds propres de la Commune	30 %	202 739,00 €
 Total des travaux	 100 %	 675 794,00 €

**Sur proposition de M. Le Maire, Le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents**

- **RECONNAIT** l'utilité et l'urgence de ces travaux
- **AUTORISE** M. Le Maire à solliciter l'aide du Conseil Général
- **AUTORISE** M. Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de faire aboutir ce projet.

#### 5 – CONVENTION « SKI DE FOND » 2009 AVEC CHATEAU-BERNARD ET ST-ANDEOL

M. Le Maire donne la parole à M. Simon FARLEY, Conseiller Municipal, qui rappelle au Conseil Municipal que le domaine de ski nordique est géré par une convention tripartite entre les communes de CHATEAU-BERNARD, ST-ANDEOL et LE GUA.

Cette convention a pour objet de mettre en œuvre une organisation commune de gestion du domaine de ski de fond sur le périmètre de compétence de chaque commune : zone nordique de Château-Bernard, zone nordique de St-Andéol et zone nordique de Prélénfrey.

Cette convention règle :

- l'organisation et le fonctionnement de la saison de ski
- la gestion du domaine skiable
- la répartition des charges pour chaque commune

Un exemplaire de ladite convention est communiqué aux élus pour information.

Le Conseil Municipal exprime le vœu que la convention annuelle soit adressée, pour validation, avant le début de la saison de ski.

**Sur proposition de M. Le Maire, Le Conseil Municipal, après vote à main levée, par 16 voix POUR et 1 abstention :**

- **VALIDE** les termes de la convention « ski de fond » entre les communes de CHATEAU-BERNARD, ST-ANDEOL et LE GUA pour la saison 2008/2009
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer ladite convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre

## **6 – SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE GRENOBLE AUX JEUX OLYMPIQUES DE 2018**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de la candidature grenobloise et iséroise pour l'accueil des Jeux Olympiques d'Hiver de 2018 pour laquelle notre soutien est sollicité.

Au-delà d'engager le développement de notre territoire dans le cadre de la communauté de communes de l'agglomération ou du département, il nous semble important que cette candidature puisse répondre à l'attachement des grenoblois à l'histoire olympique comme cela a été manifesté lors des cérémonies pour le 40<sup>ème</sup> anniversaire des jeux olympiques de 1968.

Nous restons aussi sensibles à l'aspect environnemental, lequel permettra de favoriser ce projet puisqu'il donnera une priorité aux modes de déplacements doux et aux équipements sportifs et olympiques.

Cela aura pour conséquence une utilisation, par la suite, de nos établissements scolaires et une ouverture au public de toutes les communes environnantes.

Ce projet représente aussi une grande opportunité afin de répondre aux grands défis que sont la crise du logement et le désenclavement de GRENOBLE.

Nous avons choisi ce thème des Jeux Olympiques d'hiver passés et à venir lors de notre traditionnel repas des personnes âgées en 2008 sur notre Commune.

**Sur proposition de M. Le Maire, Le Conseil Municipal, après vote à main levée, par 13 voix POUR et 4 abstentions :**

- **DECIDE** d'apporter son soutien à la candidature de GRENOBLE aux Jeux Olympiques d'hiver de 2018.

## **7- CONVENTION 2009 AVEC LE CHANTIER D'INSERTION SUD ISERE (C.I.S.I.)**

M. Le Maire donne la parole à M. Rémy SOUCHON, Adjoint aux travaux, qui informe le Conseil Municipal de la possibilité de reconduire une convention avec la CISI pour intervention de leur équipe d'entretien sur notre Commune.

M. SOUCHON rappelle que la CISI permet à des personnes en difficultés de se mettre en situation de travail par le biais de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

Les équipes de travail sont formées de 5 salariés encadrés par un technicien et effectuent 8 heures /jour.

Ces interventions, concernent des travaux de débroussaillage, d'élagage, d'abattage et d'entretien le long des voiries ou des cours d'eau, programmées avec notre accord, sur une durée de 25 jours/an répartis selon nos besoins et représentent un coût annuel de 7 000 €.

**Sur proposition de M. Le Maire, Le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents**

- **DECIDE** de reconduire les interventions de la CISI
- **VALIDE** la durée de 25 jours d'interventions pour l'année 2009 pour un montant de 7 000 €
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention avec la CISI.

**8 – CONVENTION 2009 AVEC LE CNFPT POUR LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX ACTIONS DE FORMATION**

M. Le Maire donne la parole à M. Rémy SOUCHON, Adjoint délégué au personnel, qui expose au Conseil Municipal que le Centre National de la Fonction Publique Territoriale est amené à augmenter et à diversifier ses formations, compte tenu des besoins croissants des Collectivités Territoriales et de leurs agents.

Cette augmentation des actions de formation donnent lieu à une contribution financière des Collectivités Territoriales en plus de leur cotisation annuelle.

Afin de pouvoir bénéficier de ces offres de formation, il convient de mettre en place une convention entre la Mairie et le C.N.F.P.T.

Un exemplaire de ladite convention est soumis au Conseil Municipal.

**Sur proposition de M. Le Maire, Le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents**

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur la pertinence de cette convention
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention de partenariat avec le C.N.F.P.T.

**9 – CONVENTION 2009 AVEC LA METRO POUR L'ECHANGE DE DONNEES LOCALISEES**

M. Le Maire donne la parole à M. Bernard DENEULIN, Adjoint délégué à l'urbanisme, qui rappelle au Conseil Municipal qu'une convention a été signée précédemment avec la METRO pour l'échange de données cartographiques, géographiques et urbaines dans le cadre de la mise en œuvre du Système d'Information Territorial de LA METRO.

Aujourd'hui, pour s'adapter aux évolutions relatives à l'information géographiques juridiques et réglementaires, en particulier européennes, cette convention nécessite une refonte.

...6...

La nouvelle convention prend en compte une partie cadre sur les modalités juridiques de l'échange de données et une partie usage, composée d'annexes précisant, par domaine, les données échangées et leurs caractéristiques techniques.

Cette convention présente l'avantage de pouvoir être complétée par des avenants successifs et d'augmenter les données mutualisées entre les deux collectivités.

Un exemplaire de ladite convention est soumis aux élus.

**Sur proposition de M. Le Maire, Le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents**

- **ACCEPTE** les termes de la nouvelle convention avec LA METRO pour l'échange de données localisées
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer ladite convention

<b>10 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DENEIGEMENT</b>
---

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention a été signée le 24 mars 2005 entre la Commune de LE GUA et M. Patrick BRUN, pour régler les opérations de déneigement à effectuer sur les Saillants, St-Barthélémy et La Pierre. Compte-tenu de la situation actuelle, il convient de palier au remplacement de M. BRUN, situation non prévue dans la convention initiale.

Aussi, M. Le Maire propose :

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick BRUN à assurer les opérations de déneigement sur la Commune de LE GUA, secteurs définis dans la convention, il sera fait appel à M. Daniel NIGRA, demeurant Les petits Amieux.

Article 2

M. Daniel NIGRA interviendra dans les mêmes conditions, matérielles et financières, que M. Patrick BRUN.

Article 3

Le présent avenant prend effet le 09 février 2009.

**Sur proposition de M. Le Maire, Le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents**

- **VALIDE** le présent avenant
- **AUTORISE** à signer l'avenant n° 1 à la convention déneigement entre la Commune et M. Patrick BRUN

.../...

## **11 – AVENANT N° 2 A LA CONVENTION AVEC LE RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES DU C.C.A.S. DE VIF (R.A.M.)**

M. Le Maire donne la parole à M. Jean-Pierre AMPHOUX, Adjoint aux affaires sociales, qui rappelle au Conseil Municipal que par convention avec le C.C.A.S. de VIF, l'accès au relais des assistantes maternelles du C.C.A.S de VIF est accessible à nos habitants.

En effet, ce service n'existant pas sur notre Commune, il a été convenu avec le C.C.A.S. de VIF, par délibération du 23 février 2004, d'instaurer une permanence du R.A.M. toute les semaines sur LE GUA.

Pour information, la convention est communiquée aux élus.

Ce service, apprécié et donnant satisfaction à la population concernée, il est proposé de le reconduire par signature d'un 2<sup>ème</sup> avenant prolongeant la convention jusqu'au 31/12/2009.

Le coût de ce service pour notre Commune est de 15 % des dépenses de fonctionnement déduction faite des différentes participations perçues par le C.C.A.S. de VIF. Un premier versement de 75 % de participation est effectué au cours de l'année N, 25 % au cours de l'année N+1.

Pour mémoire, en 2008, notre participation de 75 % s'est élevée à la somme de : 1 404,52 €

**Sur proposition de M. Le Maire, Le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents**

- **DECIDE** de reconduire le partenariat avec le C.C.A.S. de VIF pour le maintien du service de relais des assistantes maternelles sur la Commune.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer l'avenant N° 2 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009

## **12 – SUBVENTION POUR UNE CLASSE DE MER ORGANISEE PAR L'ECOLE DE PRELENFREY**

M. Le Maire donne la parole à M. Jean-Luc ABITBOL, Adjoint délégué aux Affaires Scolaires, qui rappelle au Conseil Municipal qu'un projet de classe de mer organisée par l'école de Prélenfrey en juin 2009 avait été présenté lors de la séance du 11 décembre 2009.

Ce projet n'avait pas été retenu par le Conseil Municipal du fait de la participation financière déjà attribuée au groupe scolaire pour le même motif.

Cependant, cette classe de mer s'inscrit dans la continuité des travaux coopératifs réalisés au sein de l'EMALA avec la classe unique de CHATEAU-BERNARD. Cette coopération permettant de diminuer le coût du séjour, M. ABITBOL demande au Conseil Municipal de réexaminer cette demande et rappelle les éléments suivants :

Définition/Dates
------------------

Séjour à DOLUS d'OLERON du 07 au 13 juin 2009

EFFECTIFS
-----------

25 élèves / 5 accompagnateurs / 1 chauffeur

Budget
--------

Coût transport	2 250,00 €
Coût du séjour pension complète avec visite aquarium	5 478,94 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 729,00 €</b>

Plan de financement
---------------------

Conseil Général 9 €/enfant/jour	1 545,80 €
Coopérative scolaire	618,32 €
Sou des Ecoles de Prélenfrey	2 086,83 €
Participation des parents	1 391,22 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 642,17 €</b>

Afin d'équilibrer le budget, une participation de **2 086,83 €** est demandée à la Commune.

**Sur proposition de M. Le Maire, Le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents**

- **ACCEPTE** de soutenir le projet de classe de mer présenté ci-dessus
- **DECIDE** d'allouer une subvention de 2 086,83 € pour participer au financement de la dite classe de mer
- **AUTORISE** M. Le Maire à inscrire cette dépense au budget primitif 2009

<b>13 – SUBVENTION A LA MAISON FAMILIALE RURALE (MFR) DE COUBLEVIE</b>
--

M. Le Maire donne la parole à M. Serge STUBER, Conseiller Municipal délégué, qui informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention émanant de la Maison Familiale Rurale de COUBLEVIE qui accueille **deux** élèves de notre Commune pour l'année scolaire 2008/2009.

Cette année, cet établissement sollicite notre partenariat pour des modifications de fonctionnement et d'équipements à effectuer suite aux réformes concernant le BEPA et le bac PRO.

Prenant comme référence le crédit scolaire alloué à chacun de nos élèves soit 70 €, M. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à verser la somme de 140 € à la MFR de COUBLEVIE.

**Sur proposition de M. Le Maire, Le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents**

- **DECIDE** d'allouer une subvention à la MFR de COUBLEVIE
- **FIXE** le montant de cette subvention à la somme de 140 €

#### **14 – SUBVENTION A LA MAISON FAMILIALE RURALE (MFR) DE VIF**

M. Le Maire donne la parole à M. Serge STUBER, Conseiller Municipal délégué, qui informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention émanant de la Maison Familiale Rurale de VIF qui accueille **un** élève de notre Commune pour l'année scolaire 2008/2009.

Cette année, cet établissement sollicite notre partenariat pour :

- la mise aux normes de sécurité des bâtiments
- l'entretien des locaux
- l'amélioration du cadre de vie et d'étude des élèves
- la création d'un poste d'agent d'entretien

Prenant comme référence le crédit scolaire alloué à chacun de nos élèves soit 70 €, M. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à verser cette somme à la MFR de VIF.

**Sur proposition de M. Le Maire, Le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents**

- **DECIDE** d'allouer une subvention à la MFR de VIF
- **FIXE** le montant de cette subvention à la somme de 70 €

***Tous sujets abordés, la séance est levée à 22 h 15***